

DEPARTEMENT DU JURA
CANTON DE BLETTERANS
COMMUNE DE LARNAUD
Tél/Fax: 03.84.44.43.00

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 JANVIER 2017

L'an deux mil dix sept, le onze janvier (11 janvier 2017), à 20h30,
le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Philippe ANTOINE**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 janvier 2017

Présent(e)s : ANTOINE Philippe, BORNOT-FAIVRE Carine, CHATOT Céline,
COULLEROT Andrée, FAUVEY Jean-Claude, GAVAND Pierre, GUERRET Laurent,
GUICHARD Virginie, GUILLEMIN Noël, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, TISSOT
Thierry.

Absents excusés: GUYOT David

Secrétaire de séance : CHATOT Céline.

Nombre de conseillers: Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 13 - Présents : 12 - Votants : 12

DIVERS

**I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DE
CONSEIL:**

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2016.

II – URBANISME : Suivi des dossiers d'urbanisme :

1) M. le maire informe les élus :

- a) qu'une demande de permis de construire :
 - a. déposée par M. et Mme DEBAIL Teddy pour la construction d'une maison d'habitation, route de Lons a été acceptée.
 - b. Déposée par M. et Mme GUILLEMIN Frédéric pour l'agrandissement d'un balcon en terrasse, rue du Champ du Trésor a été acceptée
- b) qu'une déclaration préalable de travaux
 - a. déposée par M. BONGAIN François-Xavier et Mme GUYON Céline pour la pose d'une clôture, rue du Champ Minet a été acceptée.
- c) Que la déclaration préalable déposée par M. et Mme MOLLIER Claude, pour une terrasse, a été rejetée en raison de la nécessité de la remplacer par une demande de permis de construire.
- d) Que la déclaration préalable déposée par M. BONGAIN François-Xavier pour un abri de jardin a été annulée et redéposée en tenant compte de l'avis du CAUE.

2) M. le Maire, considérant que le lot n°3 à La Pièce Rougemont, n'est toujours pas vendu et qu'il est nécessaire de tenir compte de l'évolution des prix des terrains à bâtir localement, demande à son conseil municipal, qui accepte, l'autorisation de revoir à la baisse le prix de ce terrain si des acheteurs se manifestent.

III) POLE MULTISERVICES :

Les élus sont informés de la nécessité de prévoir le choix d'un bureau de contrôle technique, d'un coordinateur SPS ainsi que d'un bureau géotechnique.

Des devis ont été demandés et le choix des élus se porte sur :

- Contrôle technique : en attente d'un 2^{ème} devis
- Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) : PMM de DOLE
- Bureau géotechnique avec aspect hydrologique: B3G2 de St Vit (25)

Le permis de construire va être prochainement déposé.

IV – FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES BRESSE REVERMONT ET COTEAUX DE LA HAUTE SEILLE

- a) Les nouveaux statuts de la Communauté de communes Bresse Revermont ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral
- b) La nouvelle Communauté de communes prend le nom de **Communauté de Communes Bresse Haute Seille et son siège social est à Bletterans.**
- c) M. le Maire informe les élus du résultat du vote du 09/01/2017 :
 - Président : Jean-Louis MAITRE
 - Premier Vice-président en charge du tourisme: Christian VUILLAUME
 - Vice-président en charge de l'Economie : Philippe ANTOINE
 - Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire : Stéphane LAMBERGER
 - Vice-président en charge de l'Environnement : Daniel CHALANDARD
 - Vice-président en charge du Social : Daniel SEGUT
 - Vice-président en charge du Sport : Michel BRUTILLOT
 - Vice-président en charge de la Culture : Dominique MEAN
 - Vice-président en charge de la Voirie : Daniel URBAIN
 - Vice-président en charge des finances : Marie-Paule PONTHEUX
- d) La création des commissions aura lieu le 19/01/2017. Quelques conseillers se portent volontaires pour intégrer des commissions. Leur nom sera communiqué à la nouvelle Communauté de Communes :
 - a. Jean-Yves NOBLET : Environnement
 - b. Jean-Claude FAUVEY : Social
 - c. Patrick NOBLET : Sport
 - d. David GUYOT : Voirie
 - e. Céline CHATOT : Finances
 - f. Virginie GUICHARD : Culture
- e) La compétence Urbanisme, transférée provisoirement à DOLE, est assurée par le Pays Lédonien depuis le 1^{er} janvier 2017.
- f) Les conseillers autorisent le Maire à signer les conventions et avenants à intervenir suite à la fusion.

V – CHOIX DE DEVIS

- a) **Réfection du mur du cimetière :**
 - a. Le devis proposé par Laurent Martin d'un montant de 2 874 € est accepté pour la réfection semblable à l'existant
- b) **Réfection des châteaux de la Mairie :**
 - a. A prix unitaire quasiment égal entre les 2 propositions reçues, le devis de l'entreprise locale, Jura Pliage, est acceptée pour un montant de 2 376 € HT
- c) Vérification des extincteurs : un devis supplémentaire sera demandé à l'entreprise DORIER Didier avant de prendre une décision.

VI – BOIS

Le Conseil accepte le programme de bois proposé pour 2017 : dégagement dans la parcelle 31 (4 610€ HT) et plantation dans la parcelle 9 (8 950 € HT).

Les élus aimeraient connaître le bilan généré par l'exploitation du bois sur une dizaine d'années. Une étude sera faite dans ce sens.

VII – INDEMNITE DU MAIRE

M. le Maire informe les conseillers que la loi N° 2016-1500 du 08/11/2016 permet aux élus de revenir à une indemnité du Maire, fixée à un taux inférieur au taux maximal. Le Conseil accepte de revenir à l'indemnité initialement fixée aux dernières élections municipales de 2014, soit 31% de l'indice maximum.

VIII – COMPTE RENDU DE REUNIONS

- 1) CLIP : 10 janvier 2017 : préparation de l'AG du 03 février prochain et le point sur les odeurs récurrentes subies par les riverains
- 2) Commission communication : préparation Bulletin Municipal et mise à jour du site Internet
- 3) Commission Vie Scolaire : effectifs rentrée 2016, élections des représentants des parents d'élèves, programme activités 2016/2017
- 4) Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la région de Bletterans : les contrôles d'assainissement ne seront plus réalisés par la SAUR mais par un cabinet privé : Pierrick BOISSON de Cressia.

IX – QUESTIONS DIVERSES

- 1) Les vœux du Maire à la population auront lieu le vendredi 13/01/2017
- 2) Le repas des anciens est fixé au dimanche 05/03/2017
- 3) La formation aux premiers secours organisée en partenariat avec le SDIS aura lieu à Larnaud le samedi 11 mars 2017 : les 3 animatrices des TAPS ainsi que la directrice d'école de Larnaud s'y sont inscrites de même que 3 employées communales de Bletterans et 1 chauffeur-routier de Cosges.

**Philippe ANTOINE,
Maire de LARNAUD**

